

**PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉIMAIRE (PSFI)
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT
PROGRAMME DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE – SASKATCHEWAN**

Juin 2011

Croix Bleue Medavie souhaite vous aviser qu’il y aura une augmentation relative à la politique de remboursement du programme de médicaments sur ordonnance du PSFI en Saskatchewan. L’augmentation vise, plus précisément, les frais professionnels (réguliers) et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011. Aucun autre montant de remboursement n’a été modifié.

| DESCRIPTION | POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CIC (PSFI) |
|--|--|
| Coût du médicament | Prix d’achat réel (PAR) (aucun changement) |
| Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament) | s.o. (aucun changement) |
| Frais accessoires | Basés sur le coût du médicament: 0,00 \$ – 6,30 \$ = 30% 6,31 \$ – 15,80 \$ = 15% > 15,81 \$ = 10% (maximum de 20 \$ si le coût du médicament > 200 \$) |
| Frais professionnels (réguliers) | 9,85 \$ (en vigueur le 1^{er} mai 2011) 10,25 \$ (en vigueur le 1^{er} mai 2011) |
| Frais pour les préparations extemporanées | 13,73 \$ (aucun changement) |

Veillez transmettre l’information aux membres de votre association. Si vos membres et vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous désirez obtenir davantage d’information sur le PSFI ou Croix Bleue Medavie, n’hésitez pas à communiquer avec notre Centre d’information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou par courriel au CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://provider.medavie.bluecross.ca/> et y consulter des guides, des bulletins et d’autre information importante sur le PSFI.